

L'OPTION FACULTATIVE DE MUSIQUE AU LYCÉE JEAN-JAURÈS

L'option facultative du lycée est ouverte à **tous les élèves de la seconde à la terminale, musiciens ou non, débutants ou confirmés**, qui ont suivis normalement l'enseignement musical du collège. Il est possible de s'inscrire en Première ou en Terminale même si l'on a pas suivi l'enseignement des années précédentes. Le cumul des options est possible, en particulier avec les langues rares ou anciennes, *dans la limite des emplois du temps*.

Les cours ont lieu le mercredi après midi de 14H à 17H. Ce bloc de **trois heures** est divisé selon les besoins en deux heures de théorie et de cours et au moins une heure de pratique collective et individuelle selon deux axes : *produire* (jouer en public) et *percevoir* (comprendre ce que l'on entend). **Il n'est pas nécessaire d'être instrumentiste** : la formation vocale continue permet à tout élève débutant d'acquérir une technique suffisante pour se produire en public et passer avec succès, en terminale, l'option du baccalauréat. Le solfège et la lecture ne sont pas obligatoires, le vocabulaire musical est appris progressivement.

Pour les fous de musique et amateurs de chant choral, l'ensemble vocal du collège est ouvert aussi aux lycéens. Pendant midi, un jour de la semaine fixé fin septembre. Toutes les voix sont les bienvenues, de la 6e à la Tle - voire au delà (BTS, prépa... personnels). Il reste toujours de la place.

Ces deux activités, bien qu'optionnelles et à la portée des élèves de tous niveaux sont exigeantes techniquement et *nécessitent une assiduité régulière*, comme dans toutes les disciplines. Les inscriptions sont possibles en cours d'année sur décision du chef d'établissement *après consultation de l'avis du professeur*.

La spécificité du Lycée Jean-Jaurès de Montreuil est que cette option accueille dans la même classe les élèves de seconde, de première et de terminale. Cela peut sembler impressionnant pour les élèves de seconde qui peuvent redouter que l'enseignement soit complexe. Il n'en est rien car les cours sont fondés sur l'écoute et sur la pratique. L'approche des phénomènes musicaux est concrète. Les évaluations sont adaptées au différents niveaux.

Lors de la pratique individuelle, c'est l'élève qui fait le choix du répertoire abordé, en accord avec le professeur - en particulier si l'élève souhaite être accompagné. Chacun sera sollicité individuellement.

La pratique collective peut prendre toutes les formes possibles, du chœur à quatre voix au duo instrumental et même l'orchestre, si vous venez nombreux. Dans la mesure du possible, la pratique collective permet d'aborder des oeuvres qui permettent la compréhension des oeuvres imposées au baccalauréat.

Les élèves se produisent en public au moins une fois par an, au lycée.

Les oeuvres imposées aux élèves de Terminale, pour l'examen seront étudiées par tous les élèves de l'option.

Pour tout renseignements adressez-vous à
M. VASSEUR, Salle 324.

<http://musique.au.lycee.free.fr>

